

## CONTRIBUTION DE LA MAIRIE DE SALLES SUR L'HERS

Située à l'extrême ouest du département de l'Aude, dans la vallée de l'Hers-Mort, la commune de SALLES SUR L'HERS, chef-lieu de canton, se situe à la limite de l'aire urbaine qu'elle intégrera prochainement.

L'attractivité de la métropole toulousaine est une évidence autant pour les personnes qui y travaillent que pour tous les ménages qui vont y faire leurs courses ou encore y consommer du loisir.

De fait l'accès routier privilégié se fait par le péage autoroutier de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS sur l'A 61. Dès lors le passage par la rocade de TOULOUSE est inévitable que la destination soit le centre ville ou les zones d'activités périphériques.

Ce passage est obligé aussi lorsqu'il s'agit par le nord de rejoindre ALBI ou MONTAUBAN ou encore par le sud SAINT-GAUDENS par exemple.

Partant de ce constat la commune de SALLES SUR L'HERS est favorable aux options de contournement EST et SUD à la condition que son itinéraire soit suffisamment éloigné de la rocade actuelle (30 km et plus) avec la condition supplémentaire que le projet fasse une grande part à toutes les possibilités de liaisons avec tous les moyens de transport rayonnant vers le centre : train chaque fois que le réseau ferré existe, bus, liaisons avec le métro, etc... Les impératifs environnementaux à considérer à l'échelle de temps du projet font obligation d'une recherche de solutions innovantes qui pour la plupart restent à inventer, et font de la réflexion à mener un véritable défi à l'égard des enjeux en cause (à noter à ce propos et à titre d'exemple l'arrêt de bus installé sur l'A 10 à la sortie de PARIS).

Michel BROUSSE  
Maire de SALLES SUR L'HERS.